



**Service Développement Durable
Place Baragnon
13260 CASSIS**

AUTORISATION DE NETTOYAGE DES GRAFFITIS

Article 1 :

La Ville de Cassis procèdera à titre gracieux à l'enlèvement ou masquage des graffitis situés sur les murs ou façades de la propriété sise au :

.....

Article 2 :

Les interventions de nettoyage auront lieu exclusivement sur les graffitis avec du matériel et du personnel spécialisés dans la lutte anti-graffitis. Les zones traitées seront situées en-dessous de 2.50 m de hauteur sauf cas exceptionnel.

Article 3 :

Les intervenants sont seuls compétents pour déterminer :

- ✓ L'opportunité de l'intervention,
- ✓ La quantité de m² à traiter,
- ✓ Les techniques employées.

Article 4 : autorisation de la personne légale

Je soussigné(e),.....

Agissant en qualité de :

Propriétaire

Syndic

N° de téléphone.....

Autorise la Ville de CASSIS à procéder à titre gratuit au nettoyage des graffitis situés sur la façade ou le mur dont je suis propriétaire ou syndic

Je dégage la Ville de CASSIS de toutes responsabilités en cas de dégradation exceptionnelle occasionnée par son intervention. La validité de cette autorisation est fixée pour un an à partir de la date de signature de ce formulaire.

Cette autorisation pourra être annulée à tout instant par moi-même ou mon représentant légal (syndic, ...) suite à la réception d'un courrier avec accusé de réception adressé au service Développement Durable.

Je signalerai de même à ce dernier avec lettre recommandée avec AR, tout changement de situation qui rendrait caduque cette autorisation (cession de l'habitation concernée, changement de syndic...).

Fait à le.....

Cachet du syndic

Signature